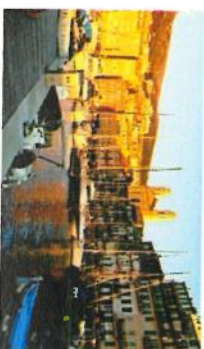




figesma conseil



Cabinet Damien Christianq
Conseil auprès des intercommunalités



ETUDE D'OPPORTUNITÉ ET DE FAISABILITÉ RELATIVE À LA CRÉATION D'UN OT INTERCOMMUNAUTAIRE SUR LES TERRITOIRES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA ET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CAP CORSE



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU CAP CORSE



Réunion de lancement du 28 septembre 2018

PRÉSENTATION DES CABINETS

Complémentarité des compétences



figesma conseil

- **Audit organisationnel et restructuration d'offices de tourisme**
- **Stratégie de développement et d'organisation touristiques des territoires**
- **Création d'offices de tourisme communautaires et supra-communautaires**



Cabinet Damien Christiany
Conseil auprès des intercommunalités

- **Transfert de compétences, de charges et accompagnement juridique et financier**
- **Évolution de périmètres et fusion d'intercommunalité**
- **Analyse et stratégie financières**
- **Stratégie et mutualisation de services**

PRÉSENTATION DES CABINETS

Références récentes en lien avec la mission



Accompagnement de L'AGGLOMÉRATION SUD PAYS BASQUE, des OT et des communes dans la mise en place d'un OT communautaire



Accompagnement à la mise en place d'un OT de pôle supra-communautaire associatif et étude d'évaluation des transferts de charges



Étude pour l'évaluation et l'accompagnement du transfert de la compétence tourisme des communes à la CC et pour la création d'un OT communautaire



Mission d'évaluation et d'organisation de la compétence "promotion du tourisme"



Mission d'accompagnement pour la transformation de structures touristiques associatives jusqu'à la mise en place d'un outil unique d'organisation touristique communautaire



Mission d'accompagnement pour l'organisation de la compétence tourisme



Mission d'accompagnement au transfert de la compétence tourisme et création de l'OT communautaire

LES OBJECTIFS DE LA MISSION

Initier une réflexion relative à l'opportunité et la faisabilité d'instituer un office de tourisme « intercommunautaire » à l'échelle de la CAB et de la CCCC

Quels enjeux stratégiques ?
Quels bénéfices pour les territoires ?
Quelles difficultés à surmonter ?
Quelles conséquences financières, humaines et techniques ?
Quelles modalités de mise en œuvre ?

• En quoi la création d'une structure communale peut favoriser la mise en œuvre d'une stratégie touristique de destination au bénéfice des 2 Communes ?

Quel portage juridique ?
• Institution d'un syndicat mixte fermé réunissant les deux EPCI ?
• Instauration d'une démarche souple de collaboration entre les 2 EPCI sous forme conventionnelle ?

• Quel statut juridique pour l'OT intercommunautaire ?
• Quelle gouvernance ?
• Quels moyens financiers, humains et matériels lui allouer ?
• Quelle participation financière de chaque EPCI ?

• Quelles missions confier à l'OT intercommunautaire / EPCI ?
• Quelle organisation interne ?

• Quel mode d'harmonisation du prélèvement de la taxe de séjour ?

LA MÉTHODE D'INTERVENTION

TRANCHE FERME				TRANCHE OPTIONNELLE
PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3	PHASE 4	
DIAGNOSTIC	SCHEMA D'ORGANISATION	FORMALISATION DU PROJET	ACCOMPAGNEMENT DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'OTI	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Etat des lieux de l'exercice de la compétence tourisme par les 2 EPCL et OT: <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Missions <input type="checkbox"/> Moyens humains, techniques et financiers ■ Analyse AFOM sur la création de l'OT 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Élaboration du schéma d'organisation touristique : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Champs d'intervention et missions de chaque entité (EPCL, OT) <input type="checkbox"/> Structuration juridique <input type="checkbox"/> Moyens humains, financiers et techniques <input type="checkbox"/> Calendrier de travail 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Formalisation des éléments RH, financiers, juridiques et techniques du schéma organisationnel validé ■ Etude détaillée sur l'harmonisation de la taxe de séjour à l'échelle des 2 EPCL 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rédaction des actes administratifs permettant la mise en œuvre du projet validé en phase 3 ■ Accompagnement des personnels dans la nouvelle organisation 	

PHASE 1 : DIAGNOSTIC

Réaliser un état des lieux des missions, des moyens humains, techniques et financiers



ÉTUDE DOCUMENTAIRE

- Documents statutaires et financiers (statuts, bilans et comptes de résultats 2017...)
- Documents sociaux (contrats, bulletin de salaire 2018, organigrammes...)
- Activités (rapports d'activités 2017...)
- Conventions et partenariats (conventions d'objectifs et de moyens...)
- Documents relatifs à la taxe de séjour (délibérations fixant la TS, produit de la TS en 2017)



ENTRETIENS INDIVIDUELS EN FACE À FACE (≈20)

- Présidents, Vice-présidents en charge du tourisme, DGS de la CAB et de la CCCC
- Présidents, directeurs, salariés des 2 OT
- Agence du Tourisme de la Corse
- Pays Bastiais
- ...

TRANCHE FERME

PHASE 1 : DIAGNOSTIC

Sur la base des informations recueillies lors de l'étude documentaire et des entretiens

MISSIONS DES ACTEURS (OT, EPCI)

- Missions obligatoires
- Missions facultatives

RH (PERMANENTS, TEMPORAIRES)

- Nombre d'équivalents temps plein (ETP)
- Statuts du personnel
- Fonctions et missions au sein des OT / EPCI

MOYENS TECHNIQUES

- Nombre de structures d'accueil touristique et emplacements
- Fréquentation : amplitude d'ouverture, évolution, saisonnalité
- Adéquation des moyens techniques avec les besoins des OT

MOYENS FINANCIERS

- Synthèse des recettes et dépenses de fonctionnement
- Analyse de ratios : poids des salaires et charges, poids des subventions
- État des lieux de la collecte de la taxe de séjour : régimes, tarifs, périodes de perception

ANALYSE AFOM

- Avantages et inconvénients d'une nouvelle structuration
- Impacts financiers et sur la situation des personnels
- Éventuels points de difficulté

TRANCHE FERME

PHASE 2 : SCHÉMA D'ORGANISATION

DÉFINITION DES MISSIONS DE L'OTI

- Missions actuellement réalisées par les OT
- Missions qui seraient reprises par d'autres structures
- Missions à envisager afin d'améliorer la qualité des services
- Missions qui seraient éventuellement abandonnées

STRUCTURATION JURIDIQUE DE L'OTI

- Portages juridiques possibles pour un OTI : syndicat mixte fermé, collaboration sous forme conventionnelle ...
- Avantages et inconvénients des statuts juridiques possibles pour l'OTI : gestion déléguée (association, SEM, SCIC, SPL) ou intégrée (EPIC, régie)

DÉFINITION DES MOYENS HUMAINS NÉCESSAIRES À L'OTI ET SES BIT

- Nombre de salariés permanents
- Nombre de saisonniers
- Nombre d'ETP par missions

DÉFINITION DES MOYENS TECHNIQUES NÉCESSAIRES À L'OTI ET SES BIT

- Localisation des locaux d'accueil

RÉALISATION D'UN BUDGET ANNUEL PRÉVISIONNEL (2020-2023)

- Diminutions de dépenses possibles en fonction des postes à mutualiser (RH, achats)
- Augmentations de recettes possibles en matière de recettes propres

ÉLABORATION DU CALENDRIER PRÉCISANT LES ACTES ET PROCÉDURES NÉCESSAIRES A LA CRÉATION DE L'OTI

- Création de la structure
- Transformation / dissolution des OT actuels en BIT
- Affectation patrimonial des équipements affectés aux accueils touristiques
- Transfert des contrats de prestations de services existants
- Transfert du personnel

TRANCHE FERME

PHASE 3 : FORMALISATION DU PROJET

ASPECTS JURIDIQUES ET CONTRACTUELS

- Note de fonctionnement statutaire de l'OTI
- Note sur les procédures relatives à la transformation/dissolution des OT actuels en BIT

MOYENS HUMAINS

- Projet d'organigramme fonctionnel par service / pôle

MOYENS FINANCIERS

- Moyens financiers à affecter par chaque partenaire avec proposition de méthode sur la répartition des apports financiers des EPCI

MOYENS TECHNIQUES À AFFECTER À L'OTI PAR CHAQUE PARTENAIRE

- Structures d'accueil (bâtiments, mobilier), véhicules, matériel téléphonique et informatique, prestations de services, fournitures, boutiques

RÉALISATION D'UNE ÉTUDE SUR L'HARMONISATION DE LA TAXE DE SÉJOUR À L'ÉCHELLE DES 2 EPCI

- Etude de simulation du produit du potentiel de la taxe de séjour à l'échelle de la CCCC et de la CAB
- Délibérations nécessaires

TRANCHE OPTIONNELLE

PHASE 4 : ACCOMPAGNEMENT DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'OTI

- Rédaction des **statuts** du nouvel OTC
- Rédaction des **délibérations** relatives à la création de l'OT communautaire
- Élaboration de la **convention financière** liant les 2 EPCL au futur OTI
- Élaboration d'un **vade-mecum clé en main** qui détaillera les procédures de dissolution / modification d'objet des OT
- Rédaction des actes administratifs nécessaires au **transfert du personnel** : avenant de substitution de personnel morale, convention de mise à disposition, convention de détachement...
- Élaboration des **fiches de poste** des salariés de l'OTI
- Rédaction des actes administratifs relatifs à **l'affectation des équipements anciennement communaux affectés aux accueils touristiques** : procès-verbaux de mise à disposition des équipements anciennement communaux affectés aux activités d'accueil touristique, conventions de prestations de services pour l'entretien des équipements affectés à l'exercice de la compétence tourisme
- Rédaction des actes administratifs relatifs à la **reprise des contrats** (fluides...) : avenants de substitution de personne morale entre l'OT actuel, le futur OTI et les prestataires

TRANCHE OPTIONNELLE

PHASE 4 : ACCOMPAGNEMENT DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'OTI

- ❑ **Accompagnement des personnels dans la nouvelle organisation :**
 - Réalisation d'un **mémento « pas de questions sans réponse »**
 - Organisation de **réunions** de présentation du cadre législatif du transfert et de ses conséquences sur le plan social
 - Organisation de **rendez-vous individuels** avec les salariés
 - **Conseils téléphoniques**
 - ...

CALENDRIER

	SEPT 2018	OCT 2018	NOV 2018	DEC 2018	JANV 2019	FEV 2019	MARS 2019	AVRIL 2019
TRANCHE FERME								
PHASE 1 : DIAGNOSTIC								
Réunion de lancement								
Etat des lieux (entretiens, étude doc.)								
Analyse AFOM								
Livrable : rapport inter. phase 1								
2 réunions : COTEC + COPIL								
PHASE 2 : SCHÉMA D'ORGANISATION								
Proposition de schéma d'organisation touristique + calendrier de travail								
Livrable : rapport inter. phase 2								
2 réunions : COTEC + COPIL								
PHASE 3 : FORMALISATION DU PROJET								
Formalisation des éléments juridiques, humains, techniques, financiers								
Livrable : rapport inter. phase 3								
2 réunions : COTEC + COPIL								
Livrable : rapport final								
Réunion décisionnelle CAB								
Réunion décisionnelle CACC								
TRANCHE OPTIONNELLE								
PHASE 4 : ACCOMPAGNEMENT DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'OTI								
Rédaction des documents								
Accompagnement des personnels								

MERCI DE VOTRE ATTENTION



figesma conseil

Cabinet Damien Christiany
Conseil auprès des Intercommunalités



ETAT DES LIEUX DE LA COMPÉTENCE TOURISME ET PROPOSITION DE SCHÉMA D'ORGANISATION



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU CAP CORSE

Réunion de présentation du 14 décembre 2018

SOMMAIRE

1. Rappel des objectifs et de la méthode	3
2. Entretiens et travaux réalisés	5
3. Synthèse des entretiens	6
4. Les conditions de création de l'office de tourisme intercommunautaire	8
5. Analyse AFOM de la création de l'office de tourisme intercommunautaire	9
6. Etat des lieux et diagnostic des offices de tourisme	10
7. Proposition de schéma d'organisation	19

1. RAPPEL DES OBJECTIFS ET DE LA MÉTHODE

Initier une réflexion relative à l'opportunité et la faisabilité d'instituer un office de tourisme « intercommunautaire » à l'échelle de la CAB et de la CCCC

- Quels enjeux stratégiques ?
- Quels bénéfices pour les territoires ?
- Quelles difficultés à surmonter ?
- Quel schéma d'organisation ?
- Quelles modalités de mise en œuvre ?
- Quelles conséquences financières, humaines et techniques ?

1. RAPPEL DE LA MÉTHODE D'INTERVENTION

TRANCHE FERME				TRANCHE OPTIONNELLE
PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3	PHASE 4	
DIAGNOSTIC	SCHÉMA D'ORGANISATION	FORMALISATION DU PROJET	ACCOMPAGNEMENT DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'OTI	
<ul style="list-style-type: none"> ▪Etat des lieux de l'exercice de la compétence tourisme ▪Analyse AFOM de la création de l'OT 	<ul style="list-style-type: none"> ▪Élaboration d'un schéma d'organisation touristique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪Formalisation des éléments RH, financiers, juridiques et techniques du schéma organisationnel validé ▪Etude détaillée sur l'harmonisation de la taxe de séjour à l'échelle des 2 EPCI 	<ul style="list-style-type: none"> ▪Rédaction des actes administratifs permettant la mise en œuvre du projet validé en phase 3 ▪Accompagnement des personnels dans la nouvelle organisation 	

2. ENTRETIENS ET TRAVAUX RÉALISÉS

10 ENTRETIENS			ANALYSE DOCUMENTAIRE
Nom	Fonction	Date	
Pierre CHAUBON	Président CC du Cap Corse	31 octobre 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Documents statutaires et financiers : statuts, comptes de résultats • Documents sociaux : contrats, bulletin de salaire, organigrammes, fiches de poste • Activités : rapports d'activités, chiffres de fréquentation • Conventions : conventions d'objectifs et de moyens • Documents relatifs à la taxe de séjour : délibérations, recettes 2017
François TATTI	Président CA de Bastia	21 novembre 2018	
Patrice QUILICI	VP Tourisme du Cap Corse	16 novembre 2018	
Emmanuelle de GENTILI	Présidente OT de l'Agglomération de Bastia	18 octobre 2018	
Annie POLIDORI	Présidente OT du Cap Corse	17 octobre 2018	
Jean-Michel FERRY	DGS CA de Bastia	18 octobre 2018	
Marie-José LUCIANI	DG du Cap Corse	18 octobre 2018	
Véronique VALENTINI-CALENDINI	Directrice OT de l'Agglomération de Bastia	18 octobre 2018	
Frédérique GIORGETTI-FILIPPI	Technicienne OT du Cap Corse	17 octobre 2018	
Florence GUIDINI	Directrice animation CA de Bastia	18 octobre 2018	

3. SYNTHÈSE DES ENTRETIENS

Une volonté unanime chez les élus et techniciens interrogés de bâtir, à terme, un office de tourisme intercommunautaire

... pour atteindre une taille critique qui permette d'être plus visible et attractif...

- « ça va permettre de changer d'échelle et d'avoir plus d'impact. Derrière cela il y a des enjeux de conquête de clientèle »
- « ça va permettre de construire une très belle destination et d'inscrire la Haute-Corse dans une dynamique touristique »

... en s'appuyant sur une évidence complémentaire entre les deux territoires...

- « Nos territoires sont complémentaires en termes d'offres touristiques. Il ne faut pas considérer que nos territoires sont en compétition. »
- « On est sur des filières complémentaires - le tourisme urbain, patrimonial, culturel pour Bastia, les filières nature et randonnées pour le Cap Corse. »
- « De Bastia au Cap Corse, nous sommes sur un territoire touristique naturel. »
- « On n'est rien sans Bastia et Bastia n'est rien sans nous. »
- « Le Cap Corse a besoin de Bastia pour orienter les clientèles et Bastia a besoin de l'image du Cap Corse. »

3. SYNTHÈSE DES ENTRETIENS

Une volonté unanime chez les élus et techniciens interrogés de bâtir, à terme, un office de tourisme intercommunautaire

... en construisant un modèle de partenariat équilibré...

- « La CAB peut donner de la valeur technique au déploiement des politiques touristiques mais de manière non hégémonique »
- « Il faut que tout le monde y trouve son compte »
- « La gouvernance doit être équilibrable »

... dans le cadre d'une démarche de rapprochement progressif ...

- « Il faut y aller par étape. Attention à ne pas faire peur aux élus. »
- « Il faut créer une organisation commune de manière progressive. »

4. LES CONDITIONS DE CRÉATION DE L'OT INTERCOMMUNAUTAIRE

Communauté d'Agglomération de Bastia

- Une **maitrise des coûts** qui évite une inflation financière
- Une **évolution progressive du mode de gouvernance** de la nouvelle structure pour permettre aux communautés de communes de renforcer leurs liens, d'assurer un portage politique équilibré et de susciter l'intérêt d'autres CC de la Haute-Corse

Communauté de Communes du Cap Corse

- Un **préalable** : restructurer les modes de gestion de sa **compétence tourisme pour mieux se préparer au regroupement**
 - Fusion-absorption entre l'OT existant et un nouvel OT associatif (en cours de création)
 - Transformation du nouvel OT associatif en EPIC
 - Recrutement d'un directeur pour le nouvel OT
 - Elaboration d'un schéma de développement touristique

Pour un schéma de mutualisation et d'intégration progressive de la compétence tourisme

5. ANALYSE AFOM DE LA CRÉATION DE L'OT INTERCOMMUNAUTAIRE

ATOUS

- Une **volonté politique commune** des élus rencontrés
- Une habitude de **travail en commun** entre les techniciens des OT
- Des atouts touristiques **complémentaires**

FAIBLESSES

- 2 offices de tourisme de **taille inégale** : moyens financiers et humains, missions, organisation
- Une **faible implication** des élus et des socio-professionnels dans les instances de gouvernance des OT

OPPORTUNITÉS

- La création d'une véritable **destination visible et attractive** à l'échelle de la Haute Corse
- Une **plus grande efficacité** dans la conception et le pilotage d'une stratégie touristique
- La **création de produits nouveaux** sur des filières complémentaires entre les 2 EPCI
- Une **plus grande professionnalisation** des équipes des OT
- Une **plus grande cohérence** dans les projets d'aménagement touristique
- Le **partage** et la **redistribution** des flux des visiteurs
- Une **mutualisation** des moyens de promotion et de commercialisation

MENACES

- Un sentiment « **d'absorption** » ou d'une trop grande **perte d'autonomie** par l'un des deux EPCI (élus)
- Une **gouvernance qui serait trop déséquilibrée** dans les instances décisionnaires de l'OT
- Des désaccords sur les **clefs de répartition financière**
- Une **stratégie touristique commune** qui reste à construire
- Une **adhésion** des élus communautaires à conforter

6. ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC DES OT

Statuts - gouvernance - labels

	OT de l'Agglomération de Bastia	OT du Cap Corse - Rogliano - Macinaggio
Statut	EPIC	Association
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> Élus : 8 + 8 suppléants (53 %) Socio-pros : 7 + 7 suppléants (47 %) 	<ul style="list-style-type: none"> Élus : 3 (33%) Socio-pros : 6 (67%)
Partenaires / adhérents en 2017	188	6
Classement de l'OT	Cat. II	Non classé
Marque Qualité Tourisme	Oui	Non
Immatriculation aux opérateurs de voyages et de séjours	(30.03.2017 -> 30.03.2022) Oui	Non
Tourisme et Handicaps	Non	Non



- Un **respect du cadre réglementaire** : des **élus majoritaires** dans le Comité de Direction de l'EPIC et **minoritaires** dans l'OT associatif
- L'OT de l'Agglomération de Bastia est classé en **Cat. II** (demande Cat. I en cours) et possède la **marque Qualité Tourisme** depuis 2017. Il est également **immatriculé aux opérateurs de voyages et de séjours**.

6. ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC DES OT

Conventions d'objectifs

	OT de l'Agglomération de Bastia	OT du Cap Corse - Rogliano - Macinaggio
Type de document	Convention cadre	Convention annuelle d'objectifs simplifiée
Mention des missions obligatoires et facultatives		
Mention de la périodicité (annuelle / pluriannuelle)	Assortie de conventions d'application pluriannuelle	Annuelle
Mention d'objectifs précis		
Mention d'indicateurs de performance		
Mention des moyens mis à disposition		



- L'OT de l'Agglomération de Bastia possède **une convention cadre** sans objectifs stratégiques, ni d'indicateurs de performance servant à évaluer l'activité de l'OT.
NB : Pour 2019, la CAB a défini des axes stratégiques de développement touristique pour 2019. L'OT bâtera son plan d'actions en fonction de ces axes.
- L'OT du Cap Corse - Rogliano - Macinaggio possède une **convention d'objectifs simplifiée annuelle** ne mentionnant pas d'objectifs précis, ni d'indicateurs de performance.

« Les objectifs et les moyens consacrés aux missions de l'office de tourisme sont définis par une convention d'objectifs, de préférence pluriannuelle, passée avec la collectivité territoriale ayant institué l'office de tourisme. L'office de tourisme met en place des indicateurs de performance relatifs aux résultats atteints et aux moyens déployés qui font l'objet d'une revue annuelle. » Critère de classement des OT en Cat. I, II, III

6. ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC DES OT

Fréquentation physique et numérique des OT en 2017

	OT de l'Agglomération de Bastia	OT du Cap Corse - Rogliano - Macinaggio	TOTAL
Nombre de BIT / ouverture	1 : Bastia Ouvert toute l'année	1 : Macinaggio Ouvert toute l'année	2
Nb de visiteurs accueillis	138 874 (+5% / 2016)	14 449 (-2% / 2016)	153 323 (+4%)
Saisonnalité de la fréquentation	40% en juillet-août	52% en juillet-août	
Nb de visiteurs uniques site	164 246	Non renseigné	
Téléchargement de l'application mobile	953	Non concerné	
Nb de fans Facebook 2018	15 249	1 190	
Nb d'abonnés Twitter 2018	4 660	24	
Nb de followers Instagram 2018	3 076	360	
Nb d'abonnés Google + 2017	2 712	Non concerné	



- **153 323 visiteurs** se sont rendus dans les 2 OT du territoire en 2017 (Bastia/91% et Cap Corse/9%). Une **fréquentation légèrement en hausse** par rapport à 2016 : **+4%**.
- Une **plus forte saisonnalité en juillet-août** pour l'OT du Cap Corse - Rogliano - Macinaggio : **52%** vs. **40%** pour l'OT de l'Agglomération de Bastia
- Une forte **présence sur les réseaux sociaux** pour l'OT de l'Agglomération de Bastia
- Un investissement important dans les **outils numériques** à l'OT de l'Agglomération de Bastia, avec la création en 2017 d'une **application mobile** recensant les lieux de visites / activités de loisirs et les restaurants partenaires du territoire

6. ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC DES OT

Moyens humains des OT en 2018

	Permanents		Saisonniers		Statuts (permanents)	Type de contrats (permanents)
	Effectifs	ETP	ETP	ETP		
OT de l'Agglomération de Bastia	10	9,5	2,4		<ul style="list-style-type: none"> • 8 Privés • 2 Public (Directrice EPIC + 1 MAD de la CAB) 	<ul style="list-style-type: none"> • 7 CDI • 1 MAD • 1 CDD • 1 contrat en alternance
OT du Cap Corse - Rogliano - Macinaggio	1	1	-		<ul style="list-style-type: none"> • 1 Privé 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 CDI
TOTAL	11	10,5	2,4		-	-

- **11 agents permanents** déclarés en 2018, pour un total de **10,5 ETP**.
- **2,4 saisonniers** également embauchés à l'OT de l'Agglomération de Bastia pour les besoins de la saison touristique et en renfort sur le Festival Creazione.
- Sur les 11 salariés permanents :
 - **9** ont un **statut privé**, **2** un **contrat public** (1 contrat de directeur en EPIC et 2 MAD)
 - **8** sont en **CDI** ; **1** en **CDD** ; **1** en **contrat en alternance** et **1** est **mis à disposition** par la **CAB**.

6. ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC DES OT

Missions des OT : missions obligatoires

	OT de l'Agglomération de Bastia	OT du Cap Corse - Rogliano - Macinaggio
Accueil et information		
Renseignements visiteurs à l'OT		
Pots d'accueil des visiteurs		
Accueil hors les murs		
Promotion / numérique		
Éditions		
Relations presse		
Accueil de journalistes		
Salons, workshops, séminaires		
Gestion d'une photothèque		
Eductours		
Administration, MAJ site Internet		
Animation des réseaux sociaux		
Envoi de newsletters		
Application mobile		
Cluster Tourisme Littoral Atout France		
Animation des prestataires / services associés		
Guide du partenariat		
Rencontres individuelles prestataires et informations régulières		



- L'OT du Cap Corse - Rogliano - Macinaggio exerce principalement une mission d'accueil et d'information et met à disposition des visiteurs un Site Internet.
- L'OT de l'Agglomération de Bastia est très investi dans la promotion de son territoire et dispose de moyens conséquents (budget de 84 322 € en 2017 / hors Festival Creazione).

 Missions communes aux 2 OT
 Missions spécifiques

6. ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC DES OT

Missions des OT : missions facultatives

	OT de l'Agglomération de Bastia	OT du Cap Corse - Rogliano - Macinaggio
Commercialisation		
Boutique	En projet	-
Billetterie	En attente d'un nouveau prestataire	-
Location de vélos électriques		-
Animation - événementiels		
Organisation ou soutien à l'organisation d'animations		
Tourisme d'affaires		
Organisation de séminaires / incentives		-
Taxe de séjour		
Relance hébergeurs	Appui à la CAB	-
Observatoire, statistiques		
Fréquentation	Saison touristique des hôteliers	
Etudes		-



- L'OT du Cap Corse - Rogliano - Macinaggio exerce une mission facultative **d'organisation d'une animation** (brocante) et dispose de données sur la **fréquentation** de son office.
- L'OT de l'Agglomération de Bastia a **développé des missions de :**
 - Commercialisation** : l'OT vend des visites et activités (excursions, Open bus, petit train, kayak, Légendines...)
 - Événementiel** : organisation du Festival Creazione et soutien à des événements (accueil de journalistes, personnalités)
 - Tourisme affaires** : organisation de séminaires et incentives

Missions communes aux 2 OT

Missions spécifiques

6. ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC DES OT

Synthèse des budgets 2017 par OT

RECETTES	OT de l'Agglomération de Bastia		OT du Cap Corse - Rogliano - Macinaggio		TOTAL
Subvention EPCI	549 452 €	40 000 €	589 452 €		
Autres subventions (CCI, collectivité territoriale de Corse, conseil départemental, Atout France)	74 128 €	3 000 €	77 128 €		
Taxe de séjour	109 941 €	*	109 941 €		
Cotisations des adhérents	-	540 €	540 €		
Vente de marchandises + prestations de services + autres produits	64 189 €	4 841 €	69 030 €		
Evenementiel / animation (Fest. Creazione / Bastia + brocante / Cap Corse)	61 211 €	922 €	62 133 €		
Subvention Fest. Creazione	81 316 €	-	81 316 €		
Remboursement assurances	-	2 840 €	2 840 €		
Atténuation de charges	3 919 €	-	3 919 €		
Report 2016	35 018 €	25 536 €	60 554 €		
TOTAL DES RECETTES	979 175 €	77 678 €	1 056 853 €		
DEPENSES					
Salaires et charges (hors Fest. Creazione)	569 038 €	50 423 €	619 460 €		
Frais de fonctionnement (hors Fest. Creazione)	142 994 €	10 920 €	153 914 €		
Promotion / communication (hors Fest. Creazione)	84 322 €	-	84 322 €		
Evenementiel / animation (Fest. Creazione + brocante Cap Corse)	152 640 €	21 €	152 661 €		
Dotations aux amortissements	13 408 €	-	13 408 €		
Autres charges (exceptionnelles, financières, de gestion courante)	4 355 €	-	4 355 €		
TOTAL DES DEPENSES	966 756 €	61 364 €	1 028 120 €		
Bilan 2017	12 418 €	16 314 €	28 733 €		



- Un bilan 2017 positif pour les 2 OT mais en tenant compte des reports 2016.
- Absence de budget de promotion pour l'OT du Cap Corse - Rogliano - Macinaggio.

* NB : Taxe de séjour CCCC ≈ 35 000 €

6. ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC DES OT

Zoom sur la taxe de séjour

Régime	Communauté d'agglomération de Bastia	Communauté de Communes du Cap Corse	
Période de perception	Au réel depuis 2018	Au réel depuis 2018	
Montant prévisionnel 2018	1 ^{er} janv. au 31 dec. ≈ 230 000 €	1 ^{er} janv. au 31 déc. ≈ 50 000 €	280 000 €

• Les 2 EPCL ont institué des régimes de perception identiques : **au réel sur 12 mois.**

• Le montant global prévisionnel pour 2018 s'élève à **≈ 280 000 €, dont :**

- 82 % pour la CAB
- 18 % pour le CCCC

6. ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC DES OT

Zoom sur la taxe de séjour (suite)

	Grille tarifaire (hors part départementale 10%)		Tarifs réglementaire min. et max.
	CAB	CCCC	
Palaces	-	4 €	0,7 € - 4 €
Hôtels, résidences de tourisme, meublés de tourisme 5 *	2€	3 €	0,7 € - 3 €
Hôtels, résidences de tourisme, meublés de tourisme 4 *	1,20 €	2,27 €	0,7 € - 2,3 €
Hôtels, résidences de tourisme, meublés de tourisme 3 *	1€	1,50 €	0,5 € - 1,5 €
Hôtels, résidences de tourisme, meublés de tourisme 2 étoiles	0,80 €	0,90 €	0,3 € - 0,9 €
Villages de vacances 4 et 5 *			
Hôtels, résidences de tourisme, meublés de tourisme 1 étoile, Villages de vacances 1, 2, 3 *	0,50 €	0,80 €	0,2 € - 0,8 €
Chambres d'hôtes			
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4,5 *, Tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, Emplacement dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24h	0,40 €	0,60 €	0,2 € - 0,6 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 *	0,20 €	0,20 €	0,2 €
Tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, Ports de plaisance			
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	5%	3%	1 à 5 %

NB : Tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air sont taxés proportionnellement au coût par personne de la nuitée, selon le taux compris entre 1 % et 5 % adopté par la collectivité. (Article L2333-30 du CGCT) / loi de finances rectificative pour 2017

- La CCCC a adopté dans presque tous les cas d'hébergement les tarifs les plus élevés, la CAB se situe plus proche de la moyenne.

7. PROPOSITION DE SCHEMA D'ORGANISATION

Le code du tourisme, conjugué à l'application des dispositions du CGCT, permet de structurer des démarches juridiques « inter communautaires » et « supra communautaires » en matière touristique :

- **l'inter communautaire** : Instauration de modalités de **collaboration** entre plusieurs EPCL ;
- **le supra communautaire** : Instauration de modalités de **mutualisation** entre plusieurs EPCL.

7. PROPOSITION DE SCHEMA D'ORGANISATION

Schéma juridique de structuration et d'intégration progressive de la compétence
Tourisme entre la Communauté d'agglomération de Bastia et
la Communauté de communes du Cap Corse

La proposition de structuration juridique repose sur un **schéma d'intégration progressive** de la compétence Tourisme à l'échelle des deux structures intercommunales. Cette démarche voit ainsi la proposition de structuration juridique en trois temps :

- **1^{ère} phase de rapprochement** : Proposition d'instauration du mécanisme de **l'entente intercommunautaire**, dûment précisée par les dispositions du code général des collectivités territoriales ;
- **2^{ème} phase de rapprochement** : Proposition d'instauration d'un schéma de travail « **inter communautaire** », formalisé sous l'angle conventionnel avec la création d'une structure juridique unique chargée de gérer un Office de Tourisme commun aux deux EPCL ;
- **3^{ème} phase de rapprochement** : Proposition d'instauration d'une démarche intégrée « **supra communautaire** », formalisée par la création d'une personne morale de droit public (syndicat mixte fermé) chargée de gérer l'Office de Tourisme commun aux deux EPCL.

7. PROPOSITION DE SCHEMA D'ORGANISATION

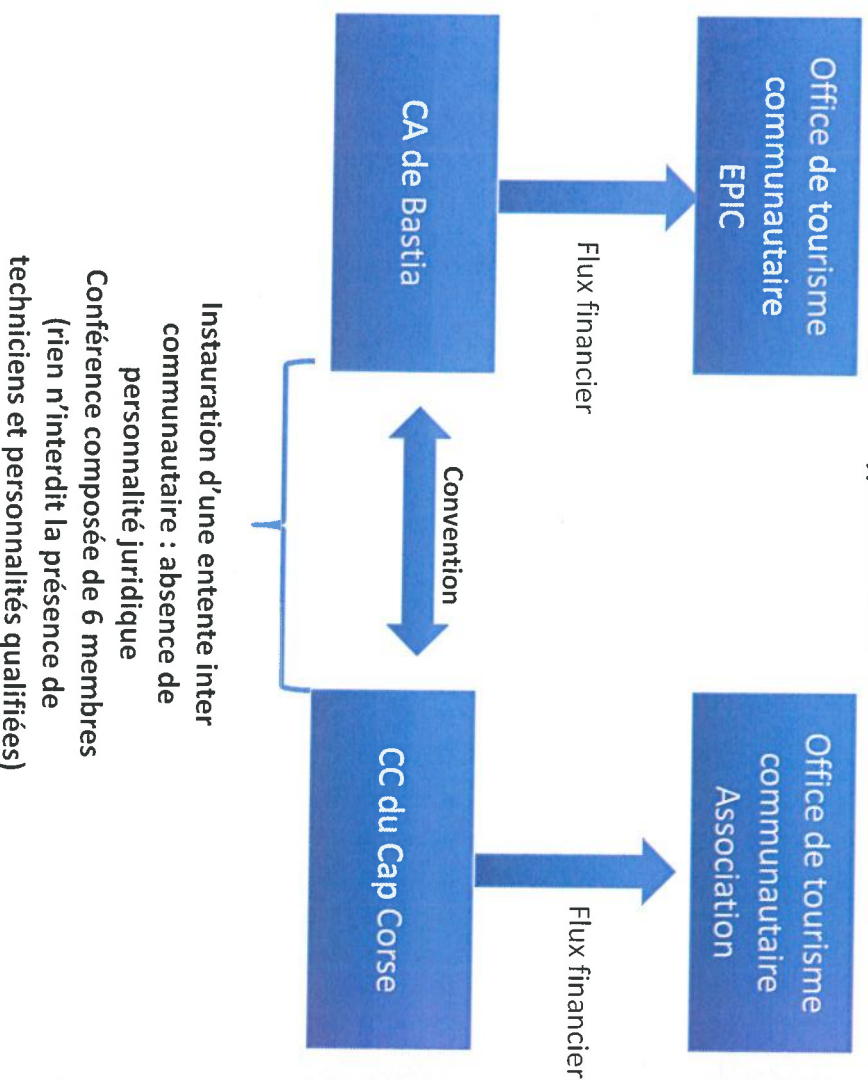
1^{ère} phase de rapprochement : Proposition d'instauration du mécanisme de l'entente intercommunautaire entre la Communauté d'agglomération de Bastia et la Communauté de communes du Cap Corse

- Proposition d'instauration d'une « entente inter communautaire » sous forme conventionnelle dont la souplesse et le minimum de formalisme obéissent aux trois modes opératoires retenus
- Principe (art. L. 5221-1 et L. 5221-2 du CGCT)
- « Deux ou plusieurs conseils municipaux, organes délibérants d'établissements publics de coopération intercommunale ou de syndicats mixtes peuvent provoquer entre eux, par l'entremise de leurs maires ou présidents, une entente sur les objets d'utilité communale ou intercommunale compris dans leurs attributions et qui intéressent à la fois leurs communes, leurs établissements publics de coopération intercommunale ou leurs syndicats mixtes respectifs. Ils peuvent passer entre eux des conventions à l'effet d'entreprendre ou de conserver à frais communs des ouvrages ou des institutions d'utilité commune. »
- « Les questions d'intérêt commun sont débattues dans des conférences où chaque conseil municipal et organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale ou des syndicats mixtes est représenté par une commission spéciale nommée à cet effet et composée de trois membres désignés au scrutin secret.
Le représentant de l'Etat dans le ou les départements concernés peut assister à ces conférences si les communes, les établissements publics de coopération intercommunale ou les syndicats mixtes intéressés le demandent.
Les décisions qui y sont prises ne sont exécutoires qu'après avoir été ratifiées par tous les conseils municipaux, organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale ou des syndicats mixtes intéressés et sous les réserves énoncées aux titres Ier, II et III du livre III de la deuxième partie »

7. PROPOSITION DE SCHEMA D'ORGANISATION

1^{ère} phase de rapprochement : Proposition d'instauration du mécanisme de l'entente intercommunautaire entre la Communauté d'agglomération de Bastia et la Communauté de communes du Cap Corse

Schéma d'organisation de court terme –
Hypothèse 2019



COORDINATION : la conférence échange pour partager les informations de chaque EPIC = pas de décision à faire valider par chaque conseil communautaire

Ex : analyse des flux touristiques

COLLABORATION : Orientations conjointes prises par la conférence, puis approuvées par chaque conseil communautaire = la mise en œuvre reste adaptée à chaque territoire

Ex : Structuration conjointe des filières

COOPERATION : Orientations conjointes prises par la conférence puis approuvées par chaque conseil communautaire = la mise en œuvre est mutualisée, sur la base de ressources partagées

Ex : définition d'une stratégie touristique commune

7. PROPOSITION DE SCHEMA D'ORGANISATION

1^{ère} phase de rapprochement : Proposition d'instauration du mécanisme de l'entente intercommunautaire entre la Communauté d'agglomération de Bastia et la Communauté de communes du Cap Corse

Les raisons de l'instauration d'une convention portant entente intercommunautaire :

- Un mécanisme encadré juridiquement mais qui ne supprime aucunement le rôle et les prérogatives de chaque EPCL dans la mise en œuvre de la compétence, notamment par l'intermédiaire de leur Office de tourisme ;
- L'entente ne dispose pas de la personnalité juridique : pas de personnel propre, pas de budget autonome. C'est à la convention de déterminer notamment ses modalités de gestion administrative, le choix de la maîtrise d'ouvrage portant les actions au nom de l'entente ainsi que les modalités de financement des actions exercées de concert entre les deux entités, sur la base d'un programme d'actions validé entre lesdites entités.
- Chaque Office de tourisme communautaire demeure juridiquement autonome.

Exemples de clés de répartition financière :

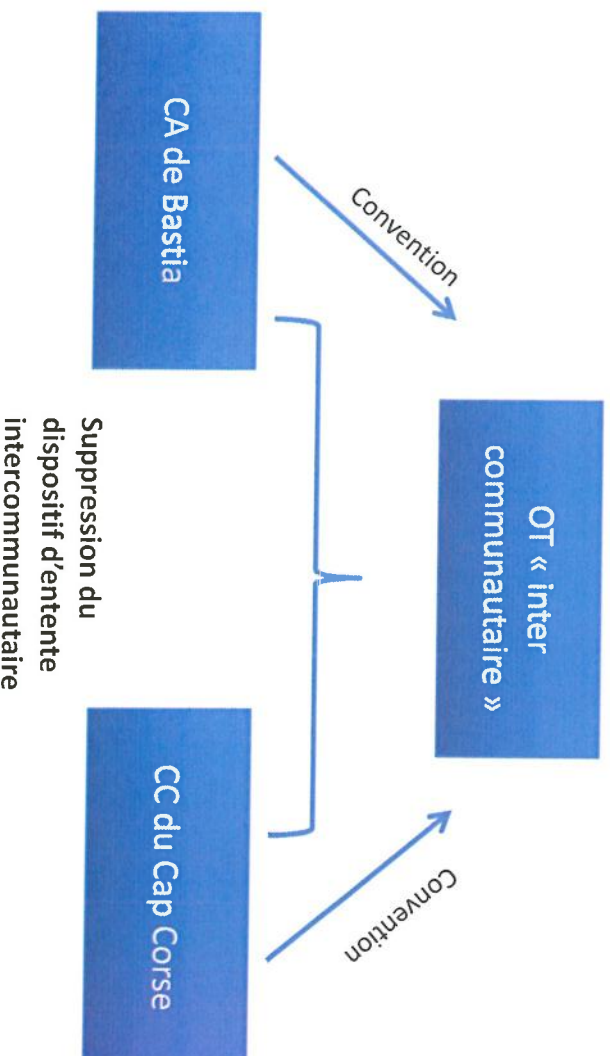
- ❖ **Exemple 1** : Principe de la ventilation en fonction du nombre d'habitants (la clé de répartition est fixée dans la convention portant institution de l'entente ; les montants sont ensuite approuvés par délibération de chaque conseil communautaire ;
- ❖ **Exemple 2** : Principe de la ventilation bâtie sur l'application d'un « coefficient de touristicité » (ex : nombre de lits marchands...)
- ❖ **Exemple 3** : Principe de la ventilation en fonction du poids de fiscalité professionnelle constaté pour chaque EPCL (sur la base des états 1386 constatés en N-1 au titre de la CFE, CVAE, IFFER et TASCOCM par exemple)
- ❖ **Exemple 4** : Principe d'une forfaitisation fixée contractuellement (ex : 50 % EPCL 1 ; 50 EPCL 2)
- ❖ **Exemple 5** : Principe d'une ventilation sur le couplage de 2 ratios (ex : Pop. DGF / Potentiel fiscal respectif de chaque EPCL)

7. PROPOSITION DE SCHEMA D'ORGANISATION

2^{ème} phase de rapprochement : Proposition d'instauration d'un schéma de travail « inter communautaire », formalisé sous l'angle conventionnel avec la création d'une structure juridique unique chargée de gérer un Office de Tourisme commun aux deux EPCL ;

Cette deuxième phase se traduit par la création d'un Office de Tourisme commun aux deux structures intercommunales. Le code du tourisme autorise la possibilité d'instituer un Office de Tourisme inter communautaire par voie conventionnelle entre plusieurs structures intercommunales (*art. L. 134-5 du code du tourisme, modifié par l'ordonnance du 26/03/2015*)

Schéma d'organisation de moyen terme –
Hypothèse 2020 / 2021 ?



- Structure créée par voie de délibération concordante des deux EPCL. L'OT dispose de la personnalité juridique (EPIC, Asso, SPL...), dispose de ses moyens humains et matériels, de son propre budget.
- Une convention d'objectifs et de moyens est approuvée : elle peut être tripartite OU conclue entre chacune des entités et l'OT intercommunautaire
- Les OT « historiques » sont dissous ;
- D'autres EPCL peuvent également participer au processus de constitution de l'OT inter communautaire

7. PROPOSITION DE SCHEMA D'ORGANISATION

2^{ème} phase de rapprochement : Proposition d'instauration d'un schéma de travail « inter communautaire », formalisé sous l'angle conventionnel avec la création d'une structure juridique unique chargée de gérer un Office de Tourisme commun aux deux EPCL ;

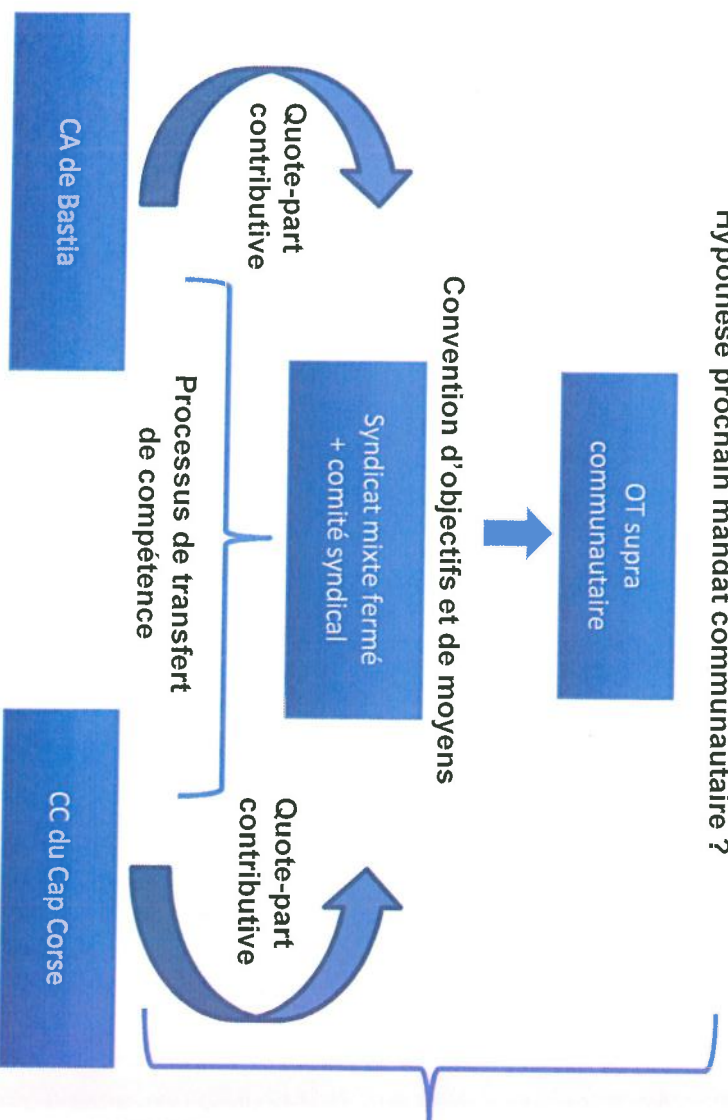
- La deuxième phase de rapprochement correspond à un niveau d'intégration plus « liant » que l'instauration du dispositif d'entente intercommunautaire. La création d'un OT unique à l'échelle des deux entités intercommunales voit la formalisation d'une ossature juridique commune qui emporte des effets et des conséquences importantes à l'égard des structures actuelles (indépendamment de leur statut) :
 - **Des effets à l'égard des personnels** : une organisation unique au sein d'une structure créée ad hoc. Les personnels sont ainsi transférés de plein droit au sein de l'OT constitué, leur statut peut évoluer en fonction de la nature juridique du statut retenu.
 - **Des effets à l'égard des structures actuelles** : la création d'un OT inter communautaire emporte la dissolution des structures existantes, du transfert des éléments d'actifs et de passif et des immobilisations.
 - **Des effets à l'égard des engagements conventionnels et financiers** : Refonte des conventions unissant les EPCL à la nouvelle entité, consolidation budgétaire et impacts éventuels sur les questions fiscales (assujettissement à TVA, taxe sur les salaires...)
 - **Des effets à l'égard du positionnement de chaque EPCL dans la définition d'une nouvelle stratégie touristique**

7. PROPOSITION DE SCHEMA D'ORGANISATION

3^{ème} phase de rapprochement : Proposition d'instauration d'une démarche intégrée « supra communautaire », formalisée par la création d'une personne morale de droit public (syndicat mixte fermé) chargée de gérer l'Office de Tourisme commun aux deux EPCL.

Cette troisième phase de rapprochement se traduit par la formalisation d'un processus de transfert de la compétence Tourisme à une structure supracommunautaire, de type **syndicat mixte fermé**. Les deux structures intercommunales sont dessaisies au profit d'une gouvernance unique. Il s'agit du montage le plus intégré pour exercer la compétence en matière de tourisme.

Schéma d'organisation de long terme –
Hypothèse prochain mandat communautaire ?



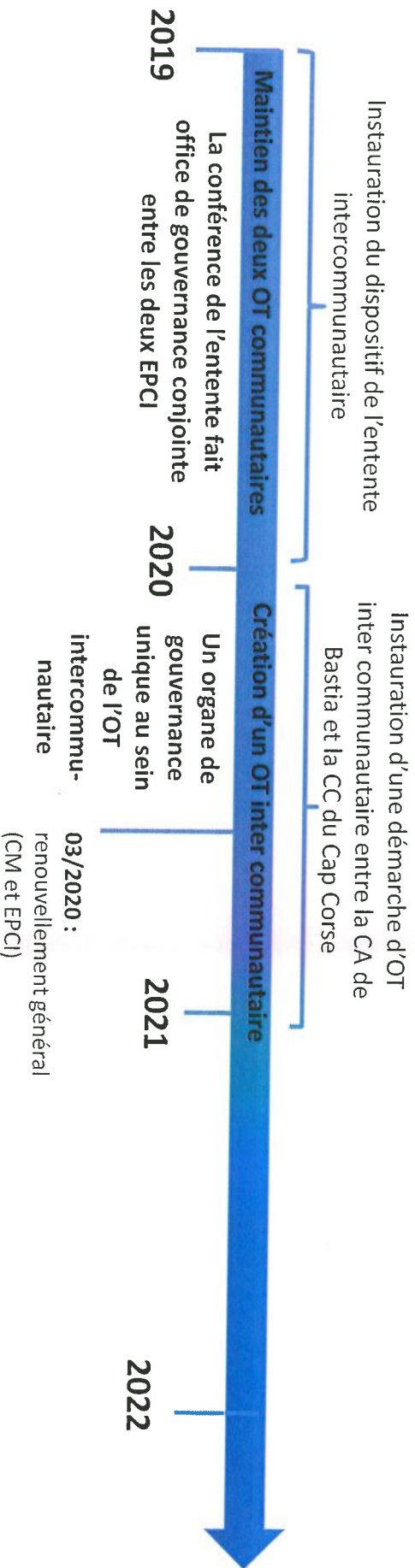
- Dans ce processus d'intégration, les deux EPCL peuvent transférer à minima les 4 missions régaliennes d'un OT afin que le syndicat mixte fermé soit habilité à porter la structure.
- Les deux EPCL peuvent maintenir à leur échelle des actions de développement touristique OU transférer l'ensemble de leurs prérogatives au syndicat.
- Le syndicat mixte peut intégrer d'autres structures intercommunales par voie d'adhésion.

7. PROPOSITION DE SCHEMA D'ORGANISATION

Schéma juridique de structuration et d'intégration progressive de la compétence Tourisme

Propositions de calendrier

❖ SCENARIO 1



❖ SCENARIO 2

